



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Ordre du jour AG

Médailles

Challenges du
Président

Annexes

Catégories
D'âges
2019/2020

Horaires Officiels

Amendes

Egalement
Consultable
sur notre
site internet

[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE

Samedi 12 Octobre 2019 à 09h00

Espace « Louise Voelckel »

Rue du 8 Mai 1945 à Bonneuil/Marne



(Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur du journal)



RECHERCHE.....

21ème Tournoi International U16 « Octobre 2019 »

« Terrain
d'entraînement »
pour les délégations
France, Italie, Belgique et
Russie

1 Terrain en herbe en bon état
+ éclairage + 2 vestiaires

+

«Panneau
Electronique de score»

*(Si vous êtes intéressés, merci
de contacter le District 94)*

FRANCE FFF
U16
**TOURNOI INTERNATIONAL
VAL DE MARNE
21^e EDITION**
BELGIQUE - ITALIE - RUSSIE - FRANCE

MARDI 29 OCTOBRE 2019	JEUDI 31 OCTOBRE 2019
RUSSIE / ITALIE - 14H STADE DIDIER PIRONI AVENUE DESCARTES - LIMEL BREVANNES	ITALIE / BELGIQUE - 14H STADE GABRIEL PÉRI 94 AVENUE GABRIEL PÉRI - VITRY SUR SEINE
FRANCE / BELGIQUE - 16H COMPLEXE SPORTIF P. DIEULEVEULT AVENUE MAURICE BERTEAUX - LE PLESSIS TRÉVISE	RUSSIE / FRANCE - 16H STADE D. DUVAUCHELLE 2 Rue Dominique Duvauchoelle - CRETEIL
SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019	
BELGIQUE / RUSSIE - 14H	
FRANCE / ITALIE - 16H COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE RUE ALGUSTE DELAUNE - BONNEUIL SUR MARNE	

Logos: EDF, Nike, PNF, VAL de MARNE, Grand Parc Sud Est Avenir, ENTRÉE GRATUITE

REGLEMENTS Saison 2019/2020

Retrouvez sur notre site internet, les nouveaux règlements !!

<https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32>



Edition N°504 du Jeudi 2 Octobre 2019

COMMUNIQUES

INFOS

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

OCTOBRE	3	10	17	24	31
NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés : la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,

- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,

- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées,

prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

- Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

- Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

- Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

- Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

- consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

- prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

- saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;

- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;

- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;

- Valider.

- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués...). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

RECHERCHE TOURNOIS

CS Blérancourt organise le « **Trophée Anne Morgan** », **tournoi de foot féminin U12 / U13** le **samedi 26 octobre**, 12 équipes de 6 joueuses seront retenues pour des matches de 2 x 6 minutes.

Contact : Elisabeth Dieval au 03 23 39 72 17 / amivat02@gmail.com / www.association-amivat.com

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 à 09h00

Espace « Louise Voelckel » Rue du 8 Mai 1945 à Bonneuil/Marne



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne

- * Vérification des pouvoirs et remise des boitiers de vote
- * Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- * Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13/10/18 à Limeil Brévannes
- * Allocution du Président du District, Thierry MERCIER
- * Approbation du Rapport Moral, saison 2018 & 2019
- * Rapport Financier au 30 Juin 2019
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du rapport Financier au 30 Juin 2019
- * Budget prévisionnel 2019 & 2020
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du budget prévisionnel 2019 & 2020

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- * Proposition de Modifications des Statuts

REPRISE - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- * Lecture des palmarès et remise des récompenses
- * Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- * Remise officielle des ballons des « Challenges du Président du Conseil Général du Val de Marne » aux clubs du District
- * Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

Représentants des Clubs

ARTICLE 12.3

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs ») être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 12 Septembre 2019

Le Comité de Direction fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale



U16

TOURNOI INTERNATIONAL VAL DE MARNE 21^e EDITION

BELGIQUE - ITALIE - RUSSIE - FRANCE

MARDI 29 OCTOBRE 2019

RUSSIE / ITALIE - 14H

STADE DIDIER PIRONI
AVENUE DESCARTES - LIMEIL BREVANNES

FRANCE / BELGIQUE - 16H

COMPLEXE SPORTIF P. DIEULEVEULT
AVENUE MAURICE BERTEAUX - LE PLESSIS TRÉVISE

JEUDI 31 OCTOBRE 2019

ITALIE / BELGIQUE - 14H

STADE GABRIEL PÉRI
94 AVENUE GABRIEL PÉRI - VITRY SUR SEINE

RUSSIE / FRANCE - 16H

STADE D. DUVAUCHELLE
2 Rue Dominique Duvauchelle - CRETEIL

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019

BELGIQUE / RUSSIE - 14H

FRANCE / ITALIE - 16H

COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE
RUE AUGUSTE DELAUNE - BONNEUIL SUR MARNE



**ENTRÉE
GRATUITE**

CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2019

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL



La remise officielle des ballons :

“TAILLE 5” = se fera Samedi 12 Octobre 2019 à l'Assemblée Générale des Clubs à Bonneuil/Marne

“TAILLE 4” = se fera aux journées d'accueil du Football d'Animation

REPARTITION DES BALLONS

Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

	Taille 4	Taille 5	Futsal
+900 seniors/jeunes		20	
+500 seniors/jeunes		16	
+300 seniors/jeunes		12	
+100 seniors/jeunes		8	
+50 seniors/jeunes		4	
+10 seniors/jeunes		2	
Effectif réduit	6		
Féminines		5	
CDM/Anciens		2	
Futsal			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	27	2			2
553055	A. S. C. VITRY	54			2	2
553616	A. S. F. LUATS	24	2			2
582532	A. S. RENAISSANCE	32	2			2
551657	A. S. ULTRA MARINE	167	10	6		16
582525	A. URBAN 13	9			2	2
590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	33	2			2
614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	84	2			2
521869	ALFORTVILLE US	600	18	6		24
690329	APSAP MEDIBALLES	56	2			2
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	348	17	6		23
500723	ARRIGHI A.S.	81	2			2
547434	ARSENAL A.C.	28	2			2
554257	ASPTT VILLECRESNES	262	10	6		16
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	489	17	6		23
550293	BANN'ZANMI	30	2			2
532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	27	2			2
533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	116	10	6		16
500651	BOISSY F.C.	308	14	6		20
548423	BOISSY U.J.	55	4		2	6
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	584	16	6		22
552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	306			2	2
500791	BRY F.C.	489	14	6		20
549303	C NOUES	24			2	2
549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL	12			2	2
500752	CACHAN A.S.C. C.O.	666	23	6		29
511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	511	18	6		24
524161	CAUDACIENNE ENT.S.	289	8	6		14
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	329	12	6	2	20
553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	47			2	2
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	674	21	6		27
512666	CHANTIERS PARIS U.A.	452	12	6	2	20
500012	CHARENTON C.A.P.	715	18	6		24
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	501	23	6	2	31
500031	CHOISY LE ROI A.S.	664	23	6	2	31
551095	CITOYEN DU MONDE	16			2	2
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	1277	25	6		31
851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	36			2	2
600787	DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.	50	2			2
539141	DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.	90	2			2
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	328	12	6		18
551989	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	346	12	6		18
553004	F. C. MANDRES PERIGNY	220	2	6		8
581745	F.C. ESPERANTO	37	2			2
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	722	18	6		24
582262	FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	109		6		6

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	549	21	6		27
550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	30	2			2
500494	FRESNES A.A.S.	514	18	6		24
563866	FUTSAL SUCY CLUB	14			2	2
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	304	19	6		25
550013	GENTILLY U.S.	102		6		6
523264	GOBELINS F.C.	1442	27	6		33
500716	HAY LES ROSES C.A.	347	12	6		18
537053	JOINVILLE R.C.	846	23	6		29
581892	KOPP 97	33	2			2
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	405	19	6		25
581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	80			2	2
538793	LA CRISTOLIENNE	27	2			2
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	543	23	6		29
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	480	18	6		24
582622	LUT'S FOOT LOISIRS	34	2			2
546853	MACCABI CRETEIL F.C.	77	2			2
542388	MAISONS ALFORT F.C.	1242	27	6	2	35
542493	MAROLLES EN BRIE U.S.	25	2			2
534669	MAROLLES F.C.	134	8	6		14
535201	MENUIBLAN A.S.	23	2			2
581708	MINIS AND MAXIS	127	8	6		14
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	606	16	6		22
518152	NOISEAU STE S.	134	10	6		16
582626	NOYERS FOOTBALL CLUB	14	2			2
582537	NUEVE UNO	21	2			2
550465	O. CLUB D'IVRY	146	8	6		14
581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	104	8	6		14
848168	ORLY A.C.	102	10			10
510193	ORMESSON U.S.	506	18	6		24
553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	60	2			2
500568	PARIS F.C.	939	25	6		31
563633	PARIS FRANCE FOOTBALL	25	2			2
535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	19	2			2
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	1243	27	6		33
547613	PARTENAIRES A.C.	27	2			2
545415	PEROU A.S.A.F.	31	2			2
532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	30	2			2
532125	PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A.	425	12	6		18
545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	26	2			2
544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	57	2		2	4
544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	56	2			2
552646	R.C. PARIS 10	302	12	6		18
851509	RUNGIS FUTSAL	35			2	2
507502	RUNGIS U.S.	437	14	6		20

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
535547	SANTENY SP.L.	88	6	6		12
540531	SPORTING CLUB PARIS	301	2		2	4
582118	S. F CLUB DE CHENNEVIÈRES	124	13	6		19
520523	ST MANDE F.C.	564	18	6		24
739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	206	2	6		8
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	827	18	6		24
521870	SUCY F.C.	707	23	6		29
551269	SUPREMES BELIERS	60	2			2
512963	THIAIS F.C.	551	23	6		29
533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.	24	2			2
548355	TREMBLAY A.J.	20	2			2
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	305	17	6		23
551094	U. S. CRETEIL FUTSAL	47			2	2
581200	U. S. DE NOGENT 94	43	2		2	4
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	889	23	6		29
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	649	21	6		27
535208	VAL DE FONTENAY AS	433	14	6		20
527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	407	17	6		23
550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	18	2			2
550114	VIKING CLUB PARIS	147	8		2	10
547364	VILLEJUIF CITY FUTSAL	46			2	2
519839	VILLEJUIF U.S.	996	27	6		33
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	683	23	6	2	31
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	141	8			8
540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	61	2			2
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	626	18	6		24
500138	VINCENNOIS C.O.	1190	27	6		33
500004	VITRY C.A.	886	18	6	2	26
529210	VITRY E.S.	575	23	6		29
582553	VSG FUTSAL	20			2	2
	TOTAL		1163	390	52	1605

Licences 2019/2020 : informations pratiques

Afin de vous permettre de préparer dans les meilleures conditions cette période, nous vous communiquons ci-après quelques informations générales :

. Pré requis pour la saisie des demandes de licence

Pour pouvoir formuler des demandes de licence, le club a l'obligation de renseigner et/ou valider dans Footclubs les informations relatives au Président(e), au Trésorier(ère), au Secrétaire et au Correspondant.

Il est également rappelé que les membres du club désignés ci-dessous devront être titulaires d'une licence au titre de la saison 2019-2020 pour permettre la validation des licences du club.

. La mise à jour des photos

Il est rappelé que les photographies des licenciés doivent être renouvelées comme suit :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs,
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, est signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaît. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

. Les informations sur le demandeur de la licence

Jusqu'à cette saison, dans la partie « Identité », il était demandé de cocher une case pour la nationalité (FR, UE ou ETR).

Pour la nouvelle saison, le demandeur d'une licence doit indiquer de manière explicite sa nationalité (française, portugaise, italienne, belge, etc.).

. La fourniture d'un certificat médical

Vous pouvez extraire depuis Footclubs un listing des licenciés qui doivent obligatoirement fournir un certificat médical dans le cadre de leur demande de licence 2019-2020.

Cliquer [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure.

Informations Générales

Rappels :

. Pour les joueurs, le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons si les 2 conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de 3 saisons : conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre et répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions.

. Pour les dirigeants, les conditions sont identiques à celles des joueurs.

Il est toutefois précisé qu'en application des dispositions du contrat d'assurance souscrit par la Ligue auprès de la Mutuelle des Sportifs, le certificat médical n'est pas exigé pour les dirigeants.

. Pour les éducateurs, la fourniture d'un certificat médical est obligatoire chaque saison.

NB : lorsque la demande de licence est effectuée par voie de dématérialisation (voir ci-après), le certificat médical à fournir par le demandeur est le suivant : cliquer **ICI**

Dans les autres cas, le certificat médical est celui figurant sur le bordereau de demande de licence.

Les bordereaux de demande de licence

Comme les saisons précédentes, des bordereaux de demandes de licence pré remplis et vierges vous seront transmis par voie postale.

Dans l'attente de la réception de ces bordereaux, vous avez toujours la possibilité de télécharger les bordereaux depuis le site Internet de la Ligue (rubrique « Documents – Formulaire club ») ou via Footclubs (se positionner sur la saison 2019-2020, puis « Licences – Editions et extractions »).

La dématérialisation de certaines demandes de licence Joueur /Dirigeant

Pour vous permettre de gagner du temps, et afin d'alléger votre charge de travail, vous avez la possibilité, pour les demandes de licence Joueur (Amateur) et Dirigeant, Nouvelles et Renouvellements uniquement, d'utiliser la dématérialisation.

L'utilisation de cet outil a notamment l'avantage de vous exempter de l'étape « scan » de la demande de licence et des éventuelles pièces à joindre ; cette opération est entièrement réalisée par le licencié.

Pour en savoir plus, cliquer **ICI**

Agenda : les dates à retenir pour la gestion des demandes de licence

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs : le 04 Juin 2019

Les périodes de changement de club des joueurs

- . Période normale : du 1er Juin au 15 Juillet
- . Hors période : du 16 Juillet au 31 Janvier
- . Opposition au changement de club : le club quitté dispose d'un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs

Rappel :

- . Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum 2 fois dans la même pratique.

La demande de licence « Arbitre »

- . La date limite de renouvellement de la licence Arbitre est fixée au 31 Août ;
Rappel : est considéré comme couvrant son club l'arbitre licenciés à un club, rattaché à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 Août.
- . La date limite de changement de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement) est également fixée au 31 Août ; à défaut, l'arbitre compte dans l'effectif du club quitté jusqu'à la fin de la saison, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Information de la C.R.S.R.C.M. Opposition au changement de club

La Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations,

Informe les clubs souhaitant s'opposer au départ d'un ou plusieurs de leurs joueurs, en période normale, qu'après avoir cliqué sur l'icône « opposition » dans Footclubs, ils doivent impérativement :

- indiquer le motif du refus,
- renseigner un commentaire,
- valider leur choix.

En l'absence de commentaire, l'opposition au changement de club sera rejetée comme étant irrecevable en la forme et la licence « M » 2019/2020 sera accordée au nouveau club.

Dès lors que le motif du refus invoqué sera « financier », le club quitté devra **indiquer dans la partie « Commentaire » le montant et le détail des sommes dues, au titre de la saison écoulée ou de la saison en cours**. Faute de quoi, cette opposition sera jugée irrecevable dans le fond.

Et précise que les motivations retenues par la Commission comme étant recevables dans le fond sont :

- la non restitution par le joueur d'équipements sportifs appartenant au club quitté,
- les dettes envers le club quitté au titre du non-paiement de la licence et/ou de la cotisation.
- toute autre dette sportive avérée du joueur envers le club quitté (notamment le droit au changement de club).



INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES 2019/2020



FOOTBALL D'ANIMATION

1 – Journées d'accueil

- JA U11 – 14/09/2019 au District (Matin & AM)
- JA U9 – 21/09/2019 au District (Matin & AM)
- JA U7 – 28/09/2019 au District (Matin & AM)

2 - Réunions :

- U11 Avenir & C. Lachiche - 09/09/2019 à 19h00 au District
- Futsal Jeune - 16/09/19 à 19h00 au District
- FA
 - 1- 13/09/19 à 19h en club
 - 2- 20/09/19 à 19h en club
 - 3- 27/09/19 à 19h00 au District

3 – Finales

- Finale Départementale U13G Pitch – 04/04/2020
- Finale Départementale U10 & U11 – 25/04/2020
- Finales Futsal – 06/05/2020
- Finale J. MERCIER U12G – 13/05/2020
- Finale Régionale U13G Pitch – 02/05/2020
- Finale Nationale U13G Pitch – du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11G – 13/06/2020

FORMATION DES CADRES

FORMATIONS	DATES		LIEU
MODULE U13	03/10/19	04/10/19	District
MODULE U9	10/10/19	11/10/19	District
MODULE U7	06/11/19		Club
MODULE U15	07/11/19	08/11/19	Club
CERTIFICATION	16/11/19		District
MODULE SENIORS	18/11/19	19/11/19	Club
MODULE U11	28/11/19	29/11/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	12/12/19	13/12/19	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	13/01/20	14/01/20	Club
MODULE U15	23/01/20	24/01/20	Club
MODULE SENIORS	30/01/20	31/01/20	Club
MODULE U17-U19	03/02/20	04/02/20	Club
MODULE U9 FEMININE	10/02/20	11/02/20	Club
MODULE GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	District
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	17/02/20	18/02/20	Club
MODULE U13	20/02/20	21/02/20	District
MODULE U11	27/02/20	28/02/20	District
MODULE U9	05/03/20	06/03/20	District
MODULE U17-U19	12/03/20	13/03/20	Club
MODULE U11	16/03/20	17/03/20	District
MODULE U17-U19	19/03/20	20/03/20	Club
MODULE U9	09/04/20	10/04/20	District
MODULE U11 FEMININE	16/04/20	17/04/20	Club
MODULE U7	29/04/20		Club
MODULE U11	26/05/20	27/05/20	District
MODULE U13	11/06/20	12/06/20	District
MODULE U15	18/06/20	19/06/20	Club

Les Modules dirigeants ne sont pas disponibles, par faute de conventions non-signées entre LPIFF et FFF.

U13 (nés en 2007)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Lundi 21/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30
Mardi 22/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30
Jeudi 24/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30
Vendredi 25/10 Détection Journée au Parc du Tremblay – Créneau 1 à 9h30 – Créneau 2 à 13h30
Mercredi 20/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 27/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
2 Centres de perfectionnement à *définir*

U14 (nés en 2006)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 11/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 18/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 15/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 22/01 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)
Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)
Mardi 11/02 Interdistrict (*à définir*)

U15 (nés en 2005)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 09/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 16/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 23/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 30/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 06/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 13/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 20/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 27/11 Match amical (*à définir*)
Samedi 30/11 Interdistrict

U16 (nés en 2004)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 25/09 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 02/10 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 09/10 Détection à 15h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 16/10 Match amical (*à définir*)
Mercredi 23/10 Match amical (*à définir*)
Lundi 28/10 Centre de perfectionnement au Parc du Tremblay / District
Mercredi 30/10 Interdistrict (*à définir*)

U15F (nées en 2005)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 09/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 16/10 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 06/11 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay
Mercredi 13/11 Match amical (*à définir*)
Mercredi 20/11 Match amical (*à définir*)
Samedi 23/11 Interdistrict

U14F (nées en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 11/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/12 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 15/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 22/01 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 29/01 Match amical (*à définir*)

Mercredi 05/02 Match amical (*à définir*)

Lundi 10/02 Interdistrict (*à définir*)

U13F (nées en 2007)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Mercredi 26/02 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 04/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 11/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Mercredi 18/03 Détection à 15h45 au Parc du Tremblay

Lundis 30/03 - 20, 27/04 – 4, 11, 18, 25/05 - Centres de perfectionnement *à définir*

Tournoi à définir

FOOTBALL FEMININ

1 – Rentrées du Football Féminin

- 05/10/2019 – Rentrée U11F au District (Matin)
- 05/10/2019 – Rentrée U9F au District (AM)

2 - Réunions club programmées les :

- 05/09/2019
- 19/12/2019
- 25/06/2020

3 – Modules féminins

- Module U9 – 10&11/02/2020
- Module U11 – 16&17/04/2020

4 – Finales

- Finale Départementale U13F Pitch – 28/03/2020
- Finales Futsal – 06/05/2020
- Finale Départementale U11F – 16/05/2020
- Finale Régionale U13F Pitch – 02/05/2020
- Finale Nationale U13F Pitch – du 05 au 07/06/2020
- Finale Régionale U11F – 13/06/2020

Procès-Verbaux

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion N°1 du 30/09/2019

Président : M. Antonio CARRETO

Présents : MM. Emile AMSELLEM - M. Jean - Pierre MAGGI (C.D.) – Nabil SAADA (C.D.A.) - Marc VINCENTI

La commission souhaite une excellente Année sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.

Préambule :

Le texte d'application est celui qui figure dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, à l'exception de certaines dispositions (nombre d'arbitres du club notamment) qui relèvent de décisions des Assemblées Générales de la Ligue de Paris Ile de France et de ses Districts et du Comité de Direction de la LPIFF.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

RAPPELS & INFORMATIONS

Amendes financières applicables pour la saison en cours :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :
Club District Excellence : 120 euros
Autres Clubs : 30 euros
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

Rappel nombre d'Arbitres nécessaires par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 : 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Les sanctions applicables si non régularisation seront :

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la **saison 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de DEUX (2) UNITES et d'une amende financière.

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la **saison 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de QUATRE (4) UNITES et d'une amende financière.

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION et plus

Les clubs auront pour la **saison 2020 / 2021**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de SIX (6) UNITES et d'une amende financière.

De plus, *ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2019 / 2020.*

SITUATION DES CLUBS

Liste des Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage et passible de sanctions sportives et financières pour la saison 2020 /2021, **si non régularisation avant le 31 janvier 2020** :

SENIORS D1 – (4 arbitres)

500752 Cachan Asc Co 1 Manque 2 arbitres

SENIORS D2 - (2 Arbitres)

530263 Arcueil Com 1 Manque 2 arbitres

500791 Bry F.C. 1 Manque 1 arbitre

510193 Ormesson US Manque 1 arbitre

551657 Ultra Marine As 1 Manque 1 arbitre

580485 Villeneuve Ablon U.S 1 Manque 1 arbitre

SENIORS D3 - (1 Arbitre)

554257 Asptt Villecresnes 1 Manque 1 arbitre

550293 Bann'Zanmi 1 Manque 1 arbitre

500494 Fresnes A.A.S. 1 Manque 1 arbitre

582622 Luts FI 1 Manque 1 arbitre

848168 Orly Ac 1 Manque 1 arbitre

CDM - (1 Arbitre)

500723 Arrighi As 5 Manque 1 arbitre

552546 Brancos De Creteil A 5 Manque 1 arbitre

581892 Kopp 97 Manque 1 arbitre

540069 Villeneuve Antill 5 Manque 1 arbitre

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R.)

REUNION DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mme GUILIANI Patricia, et MM. GRESSIEN Georges, KUNTZMAN Michel, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou,

Assiste : MM. TAFININE Driss,

Absents excusés : Mmes NAZICAL Marie-Ange et RANSOU Virginie et MM. DARDENNES Patrick, FETOUS Lakhdar, FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LEBERRE Jean-Claude, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice.

AVIS AUX CLUBS

SAISON 2019/2020

1°) - **Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :**

- Le nom du club,

- L'objet de votre demande et les références des rencontres

(Catégorie U6 à U13 – groupe – poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 :**

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.ffp.fr, et à la technique@districtvaldemarne.ffp.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44

(Technique : **DRISS** 01.55.96.11.**43** ou **HEDI** : 01.55.96.11.**42**).

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence.**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U 6 - U 7

CHANTIERS PARIS U.A.

Courrier du 30/09/2019 :

Pris note que vous ne pouvez pas être site d'accueil en U6/U7 et en U8/U9.

ORMESSON U.S.

Courrier du 26/09/2019 :

Pris note de vos problèmes d'effectif pour la journée d'accueil (forfait avisé à la journée d'accueil).

U 10 - U 11

CRETEIL LUSITANOS F. US / CHOISY LE ROI A.S. AV Poule A (U11) du 21/09/2019

Courrier du club : CRETEIL LUSITANOS F. US du 23/09/2019 (Claude LACHICHE).

Pris note de vos problèmes de F.M.I.

SANTENY SP.L. / ENT. S. D / JEUNES DU STADE U11 G 7 AB du 05/10/2019

Courrier du club de SANTENY SP.L. du 27/09/2019 :

Pris note de l'inversion des rencontres. Accord des deux clubs.

U 12 - U 13

CHARENTON C.A.P/ THIAIS F.C. Claude LACHICHE Poule C (U13) du 28/09/2019

Courrier du club : CHARENTON C.A.P. du 23/09/2019

Pris note. La rencontre est reportée à une **date ultérieure** à nous communiquer en accord avec vos **adversaires**

SANTENY SP.L.

Courrier du 23/09/2019

La Commission note votre **FORFAIT GENERAL** en U12 / U13.

LES PLATEAUX U6 - U7 - PHASE 1

LE CLUB RECEVANT ACCUEILLE POUR LES 3 PLATEAUX

JOURNEE N°1 : LE 05 OCTOBRE 2019 - PLATEAU

JOURNEE N°2 : LE 12 OCTOBRE 2019 - PLATEAU

JOURNEE N°3 : LE 09 NOVEMBRE 2019 - FESTIFOOT

<i>SITE D'ACCUEIL</i>	<i>U6 Nombre d'équipes</i>	<i>U7 Nombre d'équipes</i>	<i>CLUB SE DEPLACANT</i>	<i>U6 Nombre d'équipes</i>	<i>U7 Nombre d'équipes</i>
AAS FRESNES	2	2	AC GENTILLY	2	2
AJ LIMEIL BREVANNES	3	3	ASPTT VILLECRESNES	2	2
			CAUDACIENNE ENT. S.	1	1
			SANTENY SP .L	1	1
AS CHOISY LE ROI	4	4	AS ORLY	4	4
ASF LE PERREUX 94	2	2	APAC	2	2
CHAMPIGNY FC 94	2	2	BRY FC	2	2
			SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIÈRES	2	2
BONNEUIL C. S. M.	4	4	BOISSY FC	2	2
			PRODIJEDUC ACADEMIE F.C	2	2
CHANTIER PARIS UA	2	2	LA CAMILLIENNE SPORT	1	2
			PARIS FC	0	1
VINCENNES CO	5	5	FOOTBALL CLUB DE NOGENT	5	5
US VILLEJUIF FOOTBALL	4	4	ASOMBA	1	1
			CFFP	1	1
			UNION SPORTIVE IVRY FOOTBALL	1	2
RC JOINVILLE	4	5	US FONTENAY	2	2
			US CRÉTEIL LUSITANOS	0	5
UF CRETEIL	2	2	ALFORTVILLE U.S.	2	2
SUCY FC	5	5	VILLENEUVE SAINT GEORGES FC	2	2
			VGA FM	2	4
VALENTON FA	2	2	FC BREVANNES	0	1
			MAROLLES FC	1	1
ECOLE PLESSEENNE	2	2	VILLIERS FOOTBALL ES	2	2
CSA KREMLIN BICETRE	4	4	ASUM VITRY	1	1
			VITRY C.A.	2	2
GOBELINS FC	3	5	CHARENTON CAP	3	3
CHEVILLY LARUE ELAN	3	3	L'HAY LES ROSES FOOTBALL CA	2	2
CO CACHAN	4	4	PARIS UNIVERSITE CLUB	4	4
US RUNGIS	2	3	ARCUEIL COSMA	3	3
MACCABI PARIS METROPOLE	1	2	SAINT-MANDE FC	3	3
USVA	2	3	CFFP	1	1
			FC MANDRES PERIGNY	1	1

SAISON : 2019 / 2020**N°01 - JOURNAL DES AMENDES (FOOT D'ANIMATION)****(PV DU 30/09/2019)**

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Absence à l'information Secteur <u>1</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	Absence à l'information secteur <u>1</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
516843	CHEVILLY LARUE ELAN	Absence à l'information Secteur <u>1</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Absence à l'information Secteur <u>1</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Absence à l'information Secteur <u>1</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Absence à l'information Secteur <u>1</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Absence à l'information Secteur <u>2</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
860294	PRODIJEDUC ACADEMIE F.C	Absence à l'information Secteur <u>2</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
535547	SANTENY SP.L.	Absence à l'information Secteur <u>2</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
580748	U.FOOTBALL CRETEIL	Absence à l'information Secteur <u>2</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
553306	VILLENEUVE ST-GEORGES F.C.	Absence à l'information Secteur <u>2</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	Absence à l'information Secteur <u>3</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Absence à l'information Secteur <u>3</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Absence à l'information Secteur <u>3</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
537053	JOINVILLE R.C.	Absence à l'information Secteur <u>3</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	Absence à l'information Secteur <u>3</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	Absence à l'information Secteur <u>3</u>	Réunion du 30/09/2019	100,00 €
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>DES AMENDES</u>	<u>JOURNAL N°01</u>	<u>1 700.00 €</u>

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2éme forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3éme forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2éme tour, 2éme Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2éme tour, 2éme Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3éme tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3éme tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & SENIORS FEMININES D1

Réunion du Mardi 1^{er} Octobre 2019

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, SUSSET Frédéric, SAMBA Aubin.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

SENIORS

N°21838893-KREMLIN BICETRE CS / AS RENAISSANCE Seniors D4.A du 22/09/19

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'AS Renaissance 1.

N°21839073-GENTILLY AC 2 / BOISSY UJ 1 Seniors D4.C du 22/09/19

Courriel de l'équipe BOISSY UJ du 25 septembre 2019.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Boissy UJ.

U18

N°21551441-VAL DE FONTENAY AS / VITRY CA U18 D3.C du 22/09/19

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Val de Fontenay AS.

Courriel de BOISSY FC du 26/09/2019 U18 D3.C

La commission enregistre le forfait général de l'équipe BOISSY FC.

Par conséquent une amende de 100 euros est appliquée. Avis aux clubs concernés.

Courriel de VILLENEUVE ABLON US du 19/09/2019 U18 D3.B

La commission enregistre le forfait général de l'équipe VILLENEUVE ABLON US.

Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

U16

N°21493208-CACHAN CO / JOINVILLE RC 2 U16 D1 du 20/10/19

Courriel de JOINVILLE RC du 30/09/2019. Demande de modification de date de la rencontre. **La commission ne donne pas son accord, aucun motif indiqué.**

N°21549841-FC SUCY / FC GOBELINS U16 D2.A du 22/09/19

Lecture de la feuille de match, du rapport de l'arbitre officiel du 22/09/2019 et courriers des deux clubs.

La Commission convoque pour sa réunion du MARDI 8 OCTOBRE 2019 à 18h00 :

- Le responsable de l'équipe présente le jour du match de chaque club
- Le capitaine de chaque club
- L'arbitre officiel M. MOONOOSAMY Steeven

Présence indispensable.

U14

Courriel de BOISSY FC du 26/09/2019 U14 D3.A

La commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Par conséquent une amende de 100 euros est appliquée. Avis aux clubs concernés.

N°21592304-CHAMPIGNY FC 2 / CHENNEVIERES SCC U14 D3.B du 21/09/19

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Chennevières SCC.

N°21592316-ASPTT VILLECRESNES / CHENNEVIÈRES SCC U14 D3.B du 28/09/19

Courriel de l'équipe Chennevières du 27 septembre 2019.

La Commission enregistre le 2ème forfait avisé de Chennevières SCC.

N°21592586-PUC 3 / OLYMPIQUE CLUB IVRY U14 D4.B du 28/09/19

Courriel de l'équipe Olympique club Ivry du 27 septembre 2019.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Olympique Club Ivry .

N°21592488-VILLENEUVE ABLON US 2 / FONTENAY US 3 U14 D4.A du 21/09/19

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Fontenay US 3 .

N°21592400-ST MAUR VGA 2 / LE PERREUX FR 2 U14 D3.C du 28/09/19

Courriel de l'équipe Le Perreux du 26 septembre 2019.

La Commission enregistre le 2ème forfait avisé de Le Perreux FR 2 .

Courriel de US IVRY du 30/09/19 U14 D2.A

Ce club joue ses rencontres **à domicile à 14h au stade Lénine, 50 bd de Brandebourg 94200 Ivry sur Seine.**

Avis aux clubs concernés.

ANCIENS

N°21549029-PORTUGAIS VITRY UA 11 / LIMEIL BREVANNES AJ 11 Anciens D3.B du 22/09/19

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Limeil Brévannes AJ 11 .

N°21786192-FC MAROLLES / US CRETEIL LUSITANOS Anciens D4.A du 6/10/19

Courriel de l'équipe Marolles FC du 30 septembre 2019.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Marolles FC .

Courriel de LUSITANOS ST MAUR du 26/09/2019 Anciens D4.B

La commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

+ 45 ANS

N°21785872 - FC BRY / FC GOBELINS +45 ans Poule B du 06/10/19

Courriel de l'équipe Bry FC du 30 septembre 2019.

La Commission enregistre l'indisponibilité du terrain et reporte la rencontre à une date ultérieure, merci de vous mettre d'accord pour trouver une nouvelle. Avertir la Commission.

+ 55 ANS

N°21785872 - FC BRY / THIAIS FC +55 ans du 06/10/19

Courriel de l'équipe Bry FC du 30 septembre 2019.

La Commission reste en attente de l'accord de Thiais FC, pour inverser la rencontre (terrain indisponible).

FEMININES

N°22048113-US VILLENEUVE ABLON / LA CAMILLIENNE Féminines D1 du 28/09/19

Courriel de l'équipe La Camillienne du 27 septembre 2019.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de La Camillienne.

N°22048112-PRODIJEDUC AFC 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2 Féminines D1 du 28/09/19

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Créteil Lusitanos US 2.

Informations -Critériums U11 – U13 – U15 – U18 et Séniors à 7

Les compétitions débiteront le samedi 12 et dimanche 13. Avis aux clubs concernés.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier de la mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.

Lorsque les rencontres auront été programmées, **les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.**

Courrier du CA VITRY du 17/09/19

Les stades de « Roger Couderc » et de « Georges Gosnat » sont indisponibles, **pour statuer la commission souhaiterait avoir le listing des rencontres susceptibles de se déroulés sur ces terrains.**

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 23/09/2019

Président : M. MAGGI

Présents : Mmes POLICON – FAUTRA - MM. FOPPIANI – DUPRE – GUERCHOUN – TAVENOT

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2019 / 2020

NOMINATION DU BUREAU

Président : M. MAGGI Jean-Pierre (nommé par le CD)

Vice-Président : M. FOPPIANI Jean-Jacques

Secrétaire : M. GUERCHOUN Albert

Secrétaire Adjointe : Mme POLICON Marie-Thérèse

Membres : Mme FAUTRA Aline – MM. TAVENOT Jean-Claude – DUPRE – BELOUFA Amine – RIBERO Alves

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 30/09/2019

Président : M. MAGGI

Présents : Mmes FAUTRA - POLICON – MM. ALVES - DUPRE - FOPPIANI - TAVENOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2019/2020.

JEUNES

U18 – D1

LIMEIL BREVANNES AJ / MAISONS ALFORT FC

Du 22/09/2019

Courriel du 22/09/19 du club de **MAISONS ALFORT FC** appuyant sa réserve posée sur le match.
La Commission constate que sur la FMI de la rencontre ne figure aucune réserve.
La Commission décide de mettre le dossier en attente du retour de l'arbitre interrogé sur ce point.

U14 – D1

RUNGIS US / CHAMPIGNY FC

Du 21/09/2019

Réserve du club de **RUNGIS US** sur la qualification et la participation nominativement de l'ensemble des joueurs de **CHAMPIGNY FC** et plus particulièrement **MONTEIRO Mathis** au regard de la validité de leurs licences quant aux nécessaires 4 jours francs (article 89 du RSG de la FFF).
La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.
Le joueur **MONTEIRO Mathis**, licence enregistrée le **17/09/2019** n'était donc pas qualifié pour disputer la rencontre.
En conséquence, **la commission décide match perdu par pénalité au club de CHAMPIGNY FC (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à RUNGIS FC (3 points, 3 buts).**

Débit CHAMPIGNY FC : 50€
Crédit RUNGIS US : 43,50€

SENIORS

SENIORS – D3/B

GENTILLY AC / BONNEUIL CSM 2

Du 22/09/2019

Demande d'évocation du 26/09/19 du club de **GENTILLY AC** sur la qualification et la participation du joueur **WILDANINI Soufiani** du club de **BONNEUIL CSM 2** se présentant avec une licence n'ayant pas 4 jours de qualification.

La commission prend connaissance de l'évocation.

Jugeant en premier ressort

La commission dit l'évocation **irrecevable** car n'entrant pas dans le champ d'application de celle-ci (art. 187.2 RSG de la FFF). La qualification des joueurs doit être opposée à l'adversaire en avant match ou par réclamation d'après match dans les 48 heures ouvrable de la rencontre.

Par ce motif, **la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.**

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 1^{er} octobre 2019

Présents : MM. FOPPIANI Jean-Jacques, CHAMPION Hubert, ETIENNE Roland

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

La Commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.

La Commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2019/2020.

RAPPEL

Les championnats D1 et D2 démarrent à compter du 18/10/2019

FUTSAL D1

VSG FUTSAL – Futsal D1

Retour du dossier de la Commission de Discipline du 21/05/2019 (Installation suspendue 3 matchs fermes).

La Commission demande au club de VSG FUTSAL de lui communiquer les coordonnées du gymnase de substitution dans lequel se déroulera la rencontre de la 1^{ère} journée de championnat, pour sa réunion du 08/10/19

Celui-ci devant être situé en dehors de la commune de Villeneuve St Georges.



COMMISSION DEPARTEMENTAL des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion N°1 du 13/09/2019

Président : M. CARRETO Antonio

Présents : Mme. PASDELOUP Martine, M LEFEUVRE Louis

VITRYS SUR SEINE (94)

Stade PILLAUDIN – NNI 94 0810601

RAPPEL : Suite demande de la C.D.T.I.S., PV du 06/03/2019

La C.D.T.I.S. demande que l'aire de jeu soit remise en état, afin de permettre aux joueurs d'évoluer dans les conditions de sécurité requises à la pratique du football

Aux vues de la dangerosité de l'aire de jeu du Stade Pillaudin, la CDTIS indique que toutes les compétitions officielles de football ne peuvent avoir lieu sur les installations du stade Pillaudin, tant que les travaux de remise en état de l'aire de jeu ne soient réalisés.

La C.D.T.I.S. demande qu'un retour lui soit fait afin d'effectuer une visite de contrôle et permettre la reprise des compétitions.

VILLE DE CRETEIL (94)

STADE BASE CENTRALE (ex APSAP) – NNI 94 0280401

Transmission du dossier à la C.R.T.I.S. suite à la visite des installations par M. CARRETO de la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE en date du 21 juin 2019.



Procès-verbal N°1
Réunion du 19 septembre 2019

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mmes Marie-Thérèse POLICON, Martine PASDELOUP
MM. Robert CHONCHON, Michel COUFFIN, Louis LEFEUVRE

La Commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs
du District du Val de Marne de football,
ainsi qu'à l'ensemble des commissions et des services administratif et technique.

ORGANISATION et ORIENTATION COMMISSION CDPME

L'organisation et des orientations pour la saison 2019/2020.

- Corrélation indispensable à maintenir avec les Commissions du District du Val de Marne de Football pour croiser les informations et intervenir efficacement auprès des clubs
- Formations des Référents Prévention Sécurité : 16 novembre 2019
- Maintien des réunions plénières : 3 dates seront fixées pour la saison 2019/2020
- La fréquence des réunions de la CDPME : toutes les 6 semaines.

MATCHS « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : 24 Octobre 2019 à 17h30.



Procès-verbal N°2
Réunion Restreinte du 1^{ER} octobre 2019

MATCHS « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

VILLENEUVE ABLON US 1 / THIAIS FC 1 - Match de championnat U18 D2.A - du 06/10/2019 à 13h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de THIAIS FC 1

La commission demande au club recevant de mettre en place tout dispositif quelle juge utile, afin que cette rencontre se déroule dans les conditions les meilleurs.

La commission :

Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :

- 1 arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2 arbitres assistants à la charge du club requérant (club visiteur).
- 1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur)

Match classé sensible

RAPPEL ATTENTION !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

Une demande de classement en match « sensible » est à adresser au District du Val de Marne de Football

15 jours au minimum avant la date du match.

La CDPME rappelle que les formulaires concernant une demande d'un délégué ou d'arbitre(s) sont disponibles sur le site dans l'onglet « DOCUMENTS »

<https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=29&sid=5&scid=69&sscid=-1&pid=0>

Les questions sont épuisées la séance est levée.

Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.

Commission Mission & Communication & Information & Formation

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2019

Présents : Mme PASDELOUP, MM ETIENNE, COMBAL, LEFEUVRE, BAQUE

Assiste : Mme FERREIRA

Absents excusés : MM. FOLTIER, DARDENNES

1- Réunion prévue au District, le samedi 21 Septembre 2019 en Direction des Commissions Départementales « Discipline » et « Appel »

Animateur de la réunion : Maître Lionel PARIENTE

24 Personnes inscrites à ce jour sur une trentaine invitées.

2- Nouveaux Clubs

Le Secrétaire général du District, Jean Jacques COMBAL, se propose de les recevoir et si besoin des formations pourront être mises en place

3- FMI

La FMI est actualisée sur le site internet du District.

Mail adressé à tous les clubs pour recensement des besoins en formation, seul 2 retours enregistrés : ASOMBA et SUCY FC, ils seront intégrés lors des formations FMI en direction des Arbitres. Pour Rappel : FMI est obligatoire,

4- Assemblée Générale du 12 Octobre 2019

Les Membres de la Commission présents auront une tâche définie.

5- RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)

Une trame de travail a été remise à tous les Membres afin de commencer à recenser les données et leur mode de diffusion. Une prochaine réunion spécifique à ce dossier aura lieu afin d'établir un document définitif.

6- Information

Reprise de la Coupe des « +45 Ans », dès cette saison (sous certaines conditions adressées à tous les Clubs par mail).

Prochaine réunion sur convocation

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 02 Octobre 2019

FORFAITS GENERAUX

U18 D2.A

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

U18 D3.B

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

U18 D3.C

BOISSY FC (PV du 01/10/19)

CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19)

CHANTIERS UA (PV du 17/09/19)

CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19)

SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

U16 D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19)

THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19)

U14 D3.A

BOISSY FC (PV du 01/10/20)

U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19)

U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

ANCIENS D4.B

LUSITANOS US (PV du 01/10/19)

-Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

CALENDRIER

Anciens D4

Compte tenu du nombre de forfaits dans cette catégorie, un nouveau calendrier est réalisé afin de proposer un nombre de matchs décent

Un nouveau règlement est mis en place.

Extrait du Règlement du Championnat Anciens :

« [...] 5-3.4 Départementale 4 :

En 2 phases :

- 1^{ère} phase : 2 groupes de 8 équipes (sous forme de matchs aller-retour)

- 2^{ème} phase : 2 groupes de 8 équipes (sous forme de match aller) :

o 1^{er} Groupe : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} des 2 groupes de la 1^{ère} phase

o 2^{ème} Groupe : 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la 1^{ère} phase

Les 2 premiers de la 2^{ème} phase du 1^{er} groupe accéderont en D3. »

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée.

Le club fautif (**recevant et/ou visiteur**) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 01/10/2019 :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{ème} non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D2			
VITRY CA (3)	22/09/2019		
SENIORS D3			
BANN ZANMI	22/09/2019		
SENIORS D4			
PHARE ZARZISSIEN	22/09/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	22/09/2019		
VAL DE FONTENAY AS	22/09/2019		
VALENTON CS	22/09/2019		
CDM D1			
SUPREMES BELIERS	22/09/2019		
ANCIENS D1			
IVRY US	22/09/2019		
ANCIENS D3			
IVRY US (12)	22/09/2019		
U 18 D3			
CFF PARIS	22/09/2019		
ST MAUR VGA (2)	22/09/2019		
U 16 D1			
CFF PARIS (2)	22/09/2019		
U 16 D2			
GOBELINS FC (4)	22/09/2019		
IVRY US (2)	22/09/2019		
U14 D3			
PUC (2)	21/09/2019		
U14 D4			
GOBELINS FC (5)	21/09/2019		
MAISONS-ALFORT FC (3)	21/09/2019		
OL. CLUB IVRY	21/09/2019		

ANNEXES

HOMMES

FEMMES

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	CATEGORIE	PRATIQUE
		NAISSANCE	
SENIORS	Licence Seniors	1999	SENIORS F
U20	Licence U20 Licence U19	2000 2001	Licence U20F Championnat Foot à 11
U18	Licence U18 Licence U17	2002 2003	Licence U18F Licence U17F Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
U16	Licence U16 Licence U15	2004 2005	U18F Licence U15F Licence U14F Championnat D à 7 ou R à 11
U14	Licence U14 Licence U13	2006 2007	U15F Licence U13F Licence U12F Critérium départemental ou Mixité Garçon
U13	Licence U13 Licence U12	2007 2008	U13F Licence U11F Licence U10F Critérium départemental ou Mixité Garçon
U11	Licence U11 Licence U10	2009 2010	U11F Licence U9F Licence U8F Critérium départemental ou Mixité Garçon
U9	Licence U9 Licence U8	2011 2012	U9F DEBUTANTES Licence U7F Licence U6F Mixité Garçon
U7	Licence U7 Licence U6	2013 2014	U7F DEBUTANTES

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2019 & 2020



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	10h00
U10/U11	14h30
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00

AMENDES

A. S. RENAISSANCE		582532					
Dossier : 18857440	du 02/10/2019	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	21838893	22/09/2019		
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif : 94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende		
Décision : 94	Amende : 1er Forfait	01/10/2019	01/10/2019		40 E		
Total :						40 E	
CHEVILLY LA RUE ELAN		516843					
Dossier : 18857754	du 02/10/2019	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule D	21785959	29/09/2019		
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif : 83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende		
Décision : AMEN	Amende administrative	01/10/2019	01/10/2019		8 E		
Total :						8 E	
CRETEIL LUSITANOS F. US		500689					
Dossier : 18857466	du 02/10/2019	Seniors Feminines D1 (94)/ Phase 1	Poule U	22048112	28/09/2019		
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif : 94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende		
Décision : 94	Amende : 1er Forfait	01/10/2019	01/10/2019		40 E		
Total :						40 E	
FONTENAY SS/BOIS U.S.		523873					
Dossier : 18857462	du 02/10/2019	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	21592488	21/09/2019		
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif : 94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende		
Décision : 94	Amende : 1er Forfait	01/10/2019	01/10/2019		40 E		
Total :						40 E	
JOINVILLE R.C.		537053					
Dossier : 18836632	du 27/09/2019	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	21592578	21/09/2019		
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif : 82	Absence Arbitre Assistant sur FM	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende		
Décision : AMEN	Amende administrative	24/09/2019	24/09/2019		8 E		
Total :						8 E	
LIMEIL BREVANNES A.J.		551254					
Dossier : 18857465	du 02/10/2019	Anciens D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	21549029	22/09/2019		
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif : 94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende		
Décision : 94	Amende : 1er Forfait	01/10/2019	01/10/2019		40 E		
Total :						40 E	
O. CLUB D'IVRY		550465					
Dossier : 18836617	du 27/09/2019	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	21592578	21/09/2019		
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif : 91	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende		
Décision : 91	Amende : Feuille En Retard	24/09/2019	24/09/2019		9.5 E		
Dossier : 18836627	du 27/09/2019	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	21592578	21/09/2019		
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif : 82	Absence Arbitre Assistant sur FM	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende		
Décision : AMEN	Amende administrative	24/09/2019	24/09/2019		8 E		
Total :						17.5 E	
SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIÈRES		582118					

Dossier : 18857460		du 02/10/2019 U14 D3 (94)/ Phase Unique		Poule B		21592304 21/09/2019	
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		01/10/2019	01/10/2019		40 E
Total :							40 E
VAL DE FONTENAY AS		535208					
Dossier : 18857444		du 02/10/2019 U18 D3 (94)/ Phase Unique		Poule C		21551441 22/09/2019	
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		01/10/2019	01/10/2019		40 E
Total :							40 E
VILLENEUVE ABLON U.S.		580485					
Dossier : 18857753		du 02/10/2019 U16 D4 (94)/ Phase Unique		Poule A		21837920 29/09/2019	
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif :	83	Licence Manquante Arbitre / Arbitre Assistant		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende
Décision :	AMEN	Amende administrative		01/10/2019	01/10/2019		16 E
Total :							16 E
VITRY C.A.		500004					
Dossier : 18857740		du 02/10/2019 U14 D3 (94)/ Phase Unique		Poule B		21592310 28/09/2019	
Personne :		C.D - DISCIPLINE					
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Amende
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere		01/10/2019	01/10/2019		9.5 E
Total :							9.5 E
Total Général :							299 E